



Municipalité
Jorat-Mézières

CP | 1084 Carrouge

Préavis de la Municipalité de Jorat-Mézières au Conseil communal

05/2016

Budget pour l'année 2017

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

La Municipalité vous présente et vous propose le budget de la Commune de Jorat-Mézières pour l'année 2017.
Ce premier budget de Jorat-Mézières est équilibré et présente un excédent de revenus de Fr. 21'900.-.

Après examen, la Municipalité vous remercie de bien vouloir prendre la décision suivante :

**Le Conseil communal de Jorat-Mézières, dans sa séance du 6 décembre 2016,
vu le préavis municipal N° 05/2016,
entendu le rapport de la commission chargée de son étude,
considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour,**

décide

d'accepter le budget de la commune de Jorat-Mézières pour l'année 2017, tel que présenté avec un excédent de revenus de Fr. 21'900.-.

Dans l'attente de votre décision, la Municipalité vous prie de croire, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, à l'expression de sa considération distinguée.

Pour la Municipalité
Le Syndic :  Patrice Guenat
La Secrétaire :  Josette Sonnay Khatanassian



Annexe : 1 budget 2017

Municipal responsable : M. Patrice Guenat, Syndic

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 31 octobre 2016.